



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/43/L.21/Add.1
3 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Point 77 de l'ordre du jour

RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES
ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION
DES TERRITOIRES OCCUPES

Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bulgarie, Burkina Faso, Chypre, Comores, Cuba, Djibouti, Emirats arabes unis, Inde, Indonésie, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Malaisie, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mongolie, Nicaragua, Oman, Pakistan, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchécoslovaquie, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie et Zimbabwe : projet de résolution

Le soulèvement (intifadah) du peuple palestinien

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Brunéi Darussalam, Egypte, Gambie, Ghana, Madagascar, Niger et Sénégal.

